

85395

09 OCT. 2017

B-3493

ANSOL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 88 000 Euros

Siège Social : Route de Phalsbourg
67260 - SARRE UNION

333 401 768 R.C.S. SAVERNE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES**DU 14 SEPTEMBRE 2017****PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

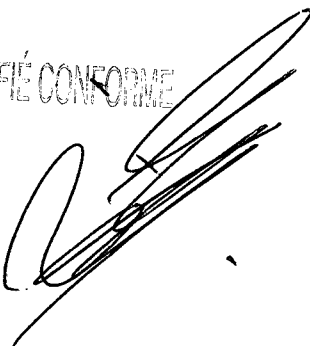
L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 256.543 €
- Au poste « Autres Réserves » 256.543 €

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/03/2014	133.100 €	/
31/03/2015	358.600 €	/
31/03/2016	/	/

CERTIFIÉ CONFORME



ANSOL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 88 000 Euros

Siège Social : Route de Phalsbourg
67260 - SARRE UNION

333 401 768 R.C.S. SAVERNE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 14 SEPTEMBRE 2017

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

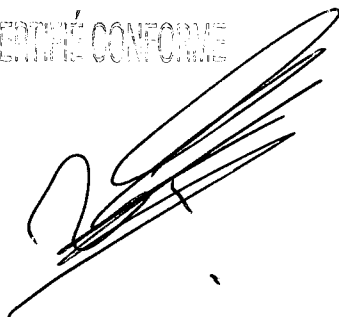
- Bénéfice net comptable 256.543 €
- Au poste « Autres Réserves » 256.543 €

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/03/2014	133.100 €	/
31/03/2015	358.600 €	/
31/03/2016	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME



groupe



E.C PARTENAIRE

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

SAS ANSOL

route de Phalsbourg
67260 SARRE-UNION

EC PARTENAIRE

*Société d'Expertise Comptable et de Conseil aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de STRASBOURG*

6 rue Jean

/ 67060 ENZELHEIM

Tel. 0388247224

Fax. 0388241430

Web. www.ecpartenaire.com

Liasse fiscale

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ANSOL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise route de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 3 3 4 0 1 7 6 8 0 0 0 1 0		Néant ☐		
		Exercice N clos le 31/03/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO	
	Terrains		AP	
	Constructions		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CV	
	Autres participations	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	BX	BY	
	Clients et comptes rattachés (3)*			
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an CR		
Immobilisations :		Créances :		
Stocks :				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANSOL		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 88 000...)	DA	88 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 054 678		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	256 543		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	238		
TOTAL (I)			DL	2 408 260	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 141 683		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	348 043		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 924		
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 494		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	16 258		
Autres dettes	EA				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	3 560 405	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 968 665	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	676 441		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	250		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ANSOL					Néant ☐ *			
		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	887 262	FH		FI	887 262	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	887 262	FK		FL	887 262	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	887 263	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	19 905	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	86 825	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	390 242
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					CE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	496 975	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	390 288		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	34 491	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	68	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	34 560	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	37 060	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	37 060	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 500)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	387 787		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Liasse fiscale

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ANSOL		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	66
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	66
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 031
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 031
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 964)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	128 279
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	921 890
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	665 347
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	256 543
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	732 000
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amortissements dérogatoires	3 031	66
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Liasse fiscale

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS ANSOL** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	32 788	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	363 318	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	5 163 219	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM	4 936	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2		KP	12 891	KQ	KR
			M3		KS	168 042	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	457 520	KW	KX	
				KY		KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	36 681	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	6 206 610	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	3 607	8V		8W
		Autres titres immobilisés		IP	388 121	IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ	391 729	LR		LS	6 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8G	6 631 128	8H		8J	6 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	32 788	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	363 318	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	5 163 219	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	4 936	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS		MG		MH	12 891	MI	
			IT		MJ		MK	168 042	ML	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM		MN	457 520	MO	
			IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	36 681	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	6 206 610	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W
		Autres participations		IO		0X		0Y	9 607	0Z
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C	388 121	2D
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	397 729	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	6 637 128	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2017
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ANSOL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ANSOL										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	25 166	PF		PG		PH	25 166	
Terrains			PI	695	PJ	66	PK		PL	761	
Constructions	Sur sol propre		PM	1 639 204	PN	367 787	PO		PQ	2 006 991	
	Sur sol d'autrui		PR	4 936	PS		PT		PU	4 936	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	12 891	PW		PX		PY	12 891	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	168 042	QA		QB		QC	168 042	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	349 308	QE	22 388	QF		QG	371 697	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	36 681	QM		QN		QO	36 681	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	2 211 760	QV	390 242	QW		QX	2 602 002	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 236 926	ØP	390 242	ØQ		ØR	2 627 168	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	66	NT	NU				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	66	Total général non ventilé (NW+NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8					
Primes de remboursement des obligations					SP	SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Liasse fiscale

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ANSOL

Néant ☐ *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X 304	TM	TN 66	TO 238
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z 304	TS	TT 66	TU 238
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	02	03	04	05
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 304	UB	UC 66	UD 238
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UI	UK 66	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ANSOL		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	964
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (attribuement constaté) UO	ZI	964
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Etat et autres collectivités publiques	VM	
	Impôts sur les bénéfices	VB	2 298
Taxe sur la valeur ajoutée	VN	2 298	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP		
Divers	VC		
Groupe et associés (2)	VR	1 937 487	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	377	
Charges constatées d'avance	VT	2 105	
TOTAUX		VT	1 943 233
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	250
à 1 an maximum à l'origine		VH	3 141 433
à plus d'1 an à l'origine			290 729
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 191 455
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 259
Personnel et comptes rattachés		8C	13 924
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	
État et autres collectivités publiques		8E	
Impôts sur les bénéfices		VW	15 993
Taxe sur la valeur ajoutée		VX	15 993
Obligations cautionnées		VY	
Autres impôts, taxes et assimilés		VZ	22 055
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	22 055
Groupe et associés (2)		VI	16 258
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 258
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	317 230
Produits constatés d'avance		8L	317 230
TOTAUX		VY	3 560 405
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	676 441
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 191 455
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	1 692 508
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			183 075

Cegid Group

Liasse fiscale

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(article 18 de l'ann. II au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

N° SIRET 33340176800010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ANSOL

ADRESSE (voie) route de Phalsbourg

CODE POSTAL 67260

VILLE SARRE-UNION

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 470
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	70

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SODISAR
 N° SIREN (si société établie en France) 435251541 % de détention 98.14 Nb de parts ou actions 5 398
 Adresse : N° Voie Route de Phalsbourg
 Code Postal 67260 Commune SARRE UNION Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ANSOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 5 968 666 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 256 543 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 15 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 622			7 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 166			25 166
Immobilisations incorporelles	32 789			32 789
- Terrains	363 318			363 318
- Constructions sur sol propre	5 163 219			5 163 219
- Constructions sur sol d'autrui	4 936			4 936
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 892			12 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 043			168 043
- Installations générales, agencements aménagements divers	457 521			457 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 681			36 681
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 206 610			6 206 610
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 608	6 000		9 608
- Autres titres immobilisés	388 122			388 122
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	391 729	6 000		397 729
ACTIF IMMOBILISE	6 631 128	6 000		6 637 128

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/03/2017

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

7 622

Total

7 622

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capital propre (autres que le capital)	Quotient du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS BRASSERIE DE LA SARRE 67260 SARRE UNION	5 000	-134 206	99,80	-70 613
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avais	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 990	4 990	20 000	225 000	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 166		25 166
Immobilisations incorporelles	25 166		25 166
- Terrains	695	67	762
- Constructions sur sol propre	1 639 204	367 787	2 006 992
- Constructions sur sol d'autrui	4 936		4 936
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 892		12 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 043		168 043
- Installations générales, agencements aménagements divers	349 309	22 389	371 697
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 681		36 681
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	2 211 760	390 243	2 602 003
ACTIF IMMOBILISE	2 236 926	390 243	2 627 169

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		390 243	390 243
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		390 243	390 243
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 943 233 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	965	965	
Autres	1 940 163	1 940 163	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 105	2 105	
Total	1 943 233	1 943 233	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS A RECEVOIR	34 275
Total	34 275

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 88 000,00 Euro décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euro.

	Nombre de titres	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500	16,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	305		67	238
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	305		67	238
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			67	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 560 405 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Monnaie française	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	250	250		
- à plus de 1 an à l'origine	3 141 433	290 729	1 191 455	1 659 249
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	33 260			33 260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 925	13 925		
Dettes fiscales et sociales	38 048	38 048		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 258	16 258		
Autres dettes (**)	317 231	317 231		
Produits constatés d'avance				
Total	3 560 405	676 442	1 191 455	1 692 509
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	207 194			
(**) Dont envers les associés	317 231			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 183 076 Euro.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. FGX. NON PARV.	10 404
INTERETS COURUS S/EMP	4 612
INTERETS COUR.A PAYER/C.BANC.	250
INTERETS A PAYER	3 429
ETAT - CHARGES A PAYER	22 055
Total	40 750

Autres informations

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGE CONSTATEE D AVANCE	2 105		
Total	2 105		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Montant compris dans les produits financiers : 28 753 Euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 032	
Amortissements dérogatoires		67
TOTAL	3 032	67

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société SAS ANSOL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODISAR.

La société SODISAR SAS est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SODISAR SAS, société mère
- ANSOL SAS (filiale)

2) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistrant dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

 Notes sur le compte de résultat

5) Déficit reportable

Néant

6) Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

		Montants en euros
Effets escomptés non échus		
Cautions solidaires- Emprunt EDEL Sodisar		875 000
Caution solidaires- Emprunt CIC EST Brasserie de la Sarre		225 000
Avals et cautions		1 100 000
Engagements en matière de pensions		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Nantissement fonds de commerce au profit du CIC EST		1 500 000
Nantissement fonds de commerce au profit banque EDEL Sodisar		875 000
Nantissement fond de commerce au profit du Crédit Coopératif		2 050 000
Autres engagements donnés		4 425 000
Total		5 525 000
Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		
Engagements assortis de suretés réelles		

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 Avenue de Strasbourg-DIDENHEIM
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANSOL

SAS au capital social de 88 000 €

Siège social : ROUTE DE PHALSBURG

67260 SARRE - UNION

RCS SAVERNE 333 401 768

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 Avenue de Strasbourg-DIDENHEIM
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

ANSOL

SAS au capital social de 88 000 €

Siège social : ROUTE DE PHALSBURG

67260 SARRE - UNION

RCS SAVERNE 333 401 768

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE

Du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 Avenue de Strasbourg-DIDENHEIM
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 septembre 2016, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ANSOL SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relative à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, je vous informe que je me suis assuré du caractère approprié des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues, de leur correcte traduction dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que de l'adéquation de l'information fournie dans l'annexe desdits comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Didenheim,
Le 25 août 2017

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 166	25 166		
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	363 318	762	362 557	362 623
Constructions	5 181 047	2 024 819	3 156 228	3 524 015
Installations techniques, matériel et outillage	168 043	168 043		
Autres immobilisations corporelles	494 202	408 379	85 823	108 212
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	9 608		9 608	3 608
Autres titres immobilisés	388 122		388 122	388 122
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 637 128	2 627 169	4 009 959	4 394 202
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	965		965	2 830
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 298		2 298	13 991
Autres créances	1 937 865		1 937 865	1 506 916
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 473		15 473	63 408
Charges constatées d'avance	2 105		2 105	2 080
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 958 706		1 958 706	1 589 224
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	8 595 835	2 627 169	5 968 666	5 983 427



Bilan

	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	88 000	88 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 800	8 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 054 679	1 795 621
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	256 543	259 058
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	238	305
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 408 261	2 151 784
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	3 141 433	3 348 421
<i>Découverts et concours bancaires</i>	250	250
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 141 683	3 348 671
Emprunts et dettes financières diverses	33 260	33 260
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	314 784	314 125
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 925	80 328
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	15 993	14 809
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	24 502	24 192
Dettes fiscales et sociales	40 495	39 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 258	16 258
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 560 405	3 831 643
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 968 666	5 983 427



Compte de résultat

	31/03/2017	31/03/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	887 263	890 242
Chiffre d'affaires net	887 263	890 242
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	1	184
Total I	887 264	890 426
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	19 906	16 200
Impôts, taxes et versements assimilés	86 825	86 438
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	390 243	396 370
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	20
Total II	496 976	499 027
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	390 288	391 399
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	34 492	29 001
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	68	84
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	34 560	29 085
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	37 061	46 296
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	37 061	46 296
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 501	-17 210
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	387 787	374 189



Compte de résultat (suite)

	31/03/2017	31/03/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		4 915
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	67	9 614
Total produits exceptionnels (VII)	67	14 529
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 032	140
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 032	140
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 965	14 389
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	128 279	129 519
Total des produits (I+III+V+VII)	921 890	934 040
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	665 347	674 982
BENEFICE OU PERTE	256 543	259 058

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 Avenue de Strasbourg-DIDENHEIM
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

ANSOL

SAS au capital social de 88 000 €

Siège social : ROUTE DE PHALSBOURG

67260 SARRE - UNION

RCS SAVERNE 333 401 768

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE

Du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 Avenue de Strasbourg-DIDENHEIM
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Didenheim,
Le 25 août 2017

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes

